

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                   Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
  M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT  
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DANFORD LAKE  
DANS LA MUNICIPALITÉ D'ALLEYN-et-CAWOOD**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 6

Séance tenue le 15 juin 2007, 19 h  
Salle récréative d'Otter Lake  
394, rue Tessier  
Otter Lake

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 JUIN 2007 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
ROBERT WILLS .....	1
ASSOCIATION DU LAC GEORGES CAWOOD	
GLEN BAILEY .....	5
RONALD BRENNEN .....	10
STÉPHANIE MILFORD, CARL MILFORD, ROBIN MILFORD.....	16
COALITION CONTRE LE MÉGADÉPOTOIR DE DANFORD	
ANDRÉ CARRIÈRE .....	21
JASON KNIGHT .....	36
ROBERT WILSON .....	37
DROIT DE RECTIFICATION :	
MICHÈLE BORCHERS .....	40

**LA PRÉSIDENTE:**

5 Bonsoir! Nous en sommes à la sixième séance d'audience publique de la deuxième partie portant sur le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood.

10 Ce soir, il y a sept inscriptions. Alors vous pouvez, si ce n'est déjà fait, vous inscrire au registre si vous n'êtes pas déjà intervenu. À la fin de la séance, il y a un droit de rectification. Alors, pour utiliser ce droit-là, vous devez vous inscrire aussi à l'arrière et puis on vous expliquera le fonctionnement.

15 Alors, nous allons entendre monsieur Robert Wills.

**M. ROBERT WILLS :**

(TRADUCTION) J'habite Thorne Township et j'ai des amis qui habitent très près de ce site proposé.

20 Je m'oppose à l'établissement d'un LET dans la région de Danford Lake pour des raisons qui relèvent de l'équité envers les gens qui habitent et qui passent leurs vacances dans cette région, ainsi que pour la préservation de cet environnement vierge relativement et aussi parce que l'investissement dans un nouveau site d'enfouissement ira à l'encontre des efforts de traiter de façon plus convenable des déchets.

25 La saleté, c'est quelque chose qui se trouve dans le mauvais endroit. Quand on dit que quelque chose est sale, c'est parce qu'il se trouve au mauvais endroit. C'est ce que j'ai appris à l'école et c'est ce que j'ai appris au cours de ma vie. Si ce projet est accepté et un grand site d'enfouissement technique est établi près de Danford Lake, le résultat en serait que bien des tonnes de saleté de partout dans la région seraient tous mélangées ensemble et transportées à grandes dépenses et avec grand danger pour être déposées de la mauvaise façon et dans un endroit tout à fait inapproprié.

35 La meilleure façon de nettoyer un gâchis, c'est de ne pas le créer dès le début. Alors, en ce qui concerne le LET qu'on propose, la meilleure façon de maintenir l'état vierge de la région le long de la rivière Picanoc, c'est de ne pas y mettre une grande montagne de déchets. Une fois la contamination faite, la nappe phréatique, la qualité de l'air et la beauté visuelle ne pourront jamais être retournées à leur état initial.

40 Et les gens qui habitent dans les villes peuvent avoir de la difficulté à croire qu'il y a des endroits où l'eau dans les ruisseaux est suffisamment propre pour s'y baigner, ou l'eau des puits

est suffisamment propre pour la boire, et que l'air n'est pas contaminé avec l'air des chimies et là où les aigles sont plus communs que les goélands.

45 Mais ces endroits existent, je vous le jure, et leur existence continue, et est absolument essentiel à la santé et au bien-être non seulement des résidants de ces endroits vierges, mais également des gens qui habitent les villes. Et c'est pourquoi les citadins ont souvent des chalets où se rendre en vacances à des endroits comme Danford Lake justement pour échapper au bruit, à la pollution, au va-et-vient et pour renouer leurs liens avec la nature.

50 Et si on prend les pires éléments de la vie citadine, le matériel, la saleté qui n'est pas voulue, qui a été jetée et tout mélangée ensemble, et ensuite la déposer chez les ruraux est absolument injuste et envers les citadins et envers les ruraux.

55 Et nous savons depuis maintes années et même depuis des décennies que l'excès matériel et la surindulgence nous amènent à faire face à une crise dans le domaine de la gestion de la saleté. Et nos chefs politiques n'ont pas réussi à empêcher ce problème et à rediriger ce débit de matières excédentaires pour les diriger là où elles pourraient être réutilisées. Cette idée d'envoyer quelque chose dans un dépotoir où peu de gens le verront, justement décourage ceux qui voudraient traiter de façon positive. La question étant que nous avons des choses qui sont au  
60 mauvais endroit, voilà tout.

Un mégadépotoir est une idée tellement mauvaise que les gens, qui seraient le plus touchés par ceci, ont nécessairement aidé les gens qui sont le moins consultés. Et le succès de  
65 ce plan dépendait de pouvoir éviter l'apport des gens qui habitaient près de ce site et près des routes que les douzaines de camions devront emprunter pour livrer leur cargaison non bienvenue. Et ces gens ont été induits en erreur dès le début parce qu'on leur a fait croire qu'il s'agissait de tout simplement améliorer le dépotoir local.

70 Le maire d'Alleyn-et-Cawood aurait dû savoir que le plan prévoyait l'importation de déchets de loin, hors des limites de la municipalité. Et les maires savent sans doute qu'on ouvre la porte de la bienvenue à tous déchets. Et les gens dans la ville évidemment ne veulent pas qu'on situe un mégadépotoir près de chez eux, même si ce sont eux qui créent la plupart des déchets.

75 Il y a bien des bonnes raisons pour ceci. Les ingénieurs des promoteurs nous disent tout simplement que les effets, par exemple le bruit, la laideur, etc., sera minimal. Même eux ne prétendent pas que le site d'enfouissement sera supérieur à ce qu'il est actuellement, et il ne pourrait pas l'être.

80 Alors, pourquoi est-ce que les espoirs et les rêves des gens de Danford Lake devraient être sacrifiés pour satisfaire aux besoins à court terme des citadins de l'Outaouais?

Alors, je vous demande et j'encourage le ministère à rejeter cette proposition, et pour le bien ultime de la région de Danford Lake et pour le bien ultime de tout l'Outaouais. Merci.

85

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Qu'est-ce que proposez, vous, pour disposer des déchets, des matières résiduelles dans le comté? Vous êtes un résidant de Pontiac. Est-ce que vous avez une proposition à faire pour le traitement et la disposition des matières résiduelles ici dans le Pontiac?

90

**M. ROBERT WILLS :**

(TRADUCTION) Oui. Tout d'abord, les déchets organiques sont une différente sorte de déchets qui devraient être triés dès la source et non pas mélangés ensemble. Donc, les déchets organiques devraient être compostés dans la région de Shawville. On est en train de développer des plans en ce sens. Et à Ottawa, on fait des débuts en ce sens. Et à Gatineau, si j'ai bien compris, on tente quelque chose de semblable.

95

Alors, cela va diminuer de beaucoup les déchets et minimise les problèmes du transport et les problèmes du mélange de ces vidanges plus tard, parce que le compost devient quelque chose d'utile et on le fait à un endroit très près de son lieu de création.

100

Et donc ensuite, autant que possible, les métaux et les autres matières réutilisables devraient être extraits pour être réutilisés justement avec les petits dépotoirs que nous avons actuellement. Cela est possible.

105

Parce qu'il serait possible que quelqu'un d'autre pourrait venir et dire: «Tiens, moi, je peux me servir de cela» et l'amène chez eux du dépotoir. Mais quand tout est centralisé, ça devient difficile, sinon impossible que ce genre de recyclage informel se produise. Il y a beaucoup de choses qui ne devraient jamais se trouver dans un dépotoir de toute façon, qu'on ne devrait jamais jeter, qu'on devrait vendre avec des ventes de trottoir et ainsi de suite. Donc, le plus que tout est centralisé et impersonnalisé, le moins qu'il y aura de cette redistribution informelle.

110

Ensuite, vous avez toujours certaines choses dont on ne peut pas disposer facilement et la plasma gazéification semble très prometteur comme technologie. Et les gens qui en font la promotion à Ottawa ont exprimé un intérêt à établir quelque chose de semblable de ce côté de la rivière des Outaouais.

115

Et d'après ce que j'ai lu au sujet de cette technologie, il semble y avoir très peu ou pas de chance que les matières résiduelles pourraient polluer l'environnement. Et au lieu d'occuper 500 acres de terrain, vous l'avez dans une zone industrielle sur 10 acres. Et les matières

120

résiduelles et métaux et autres sortent de ce processus pour être réutilisés, et le gaz est brûlé pour tourner des turbines qui créent de l'électricité.

125

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et qu'est-ce que vous faites avec les déchets de démolition, les résidus de construction où on peut avoir de la pierre, de la brique, des morceaux de ciment et des grosses pièces de bois? On ne peut pas les recycler, les réutiliser. Il faut les disposer à quelque part.

130

Ça fait partie du volume des déchets ultimes dont il faut disposer et, jusqu'ici, les meilleurs endroits, ça a été les lieux d'enfouissement sanitaire. C'était les dépôts en tranchée, les dépôts de matériaux secs qui ne seront plus permis à partir de 2009. Donc, il va falloir trouver une solution qui est du genre du lieu d'enfouissement technique.

135

Alors, avez-vous pensé à ce type de déchets-là dont il faut disposer? Est-ce que vous pensez encore qu'il y a une possibilité de les recycler, les réutiliser?

140

**M. ROBERT WILLS :**

(TRADUCTION) Dans certains cas, je dirais que oui. Le bois peut être pulvérisé et faire partie du système organique. En effet, le compostage des vidanges de cuisine utilise normalement le bran-de-scie. Donc, le bois pourrait faire partie du recyclage organique.

145

Le gypse peut être recyclé aussi. C'est deux composantes très simples, le gypse et le papier. Le gypse peut être moulu et réutilisé pour faire des nouvelles planches de gypse.

Et si vous finissez avec des briques et des pierres, vous pouvez utiliser les briques et les pierres pour les fondations de grandes routes. Et même si c'est tout ce que vous voulez mettre dans un site d'enfouissement, vous avez certainement minimisé le problème, quoi.

150

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Oui, ça va, merci, monsieur.

155

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

160

**M. ROBERT WILLS :**

(TRADUCTION) Merci.

165 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous invitons l'Association du lac Georges Cawood, monsieur Glen Bailey.

170 **M. GLEN BAILEY :**

Bonsoir. Merci beaucoup pour cette occasion de vous parler. Je veux parler en anglais parce que c'est la langue dans laquelle j'ai rédigé mes commentaires.

175 (TRADUCTION) Le but de ma présentation, c'est de vous faire part de l'opinion des propriétaires de chalet de lac Georges et de Cawood. Nous sommes environ 50, 60 personnes qui ont de la propriété sur les bords de ce lac. Nous sommes des résidents d'Alleyn-et-Cawood.

**LA PRÉSIDENTE :**

180 Pour éviter de parler trop vite, faites des pauses entre les phrases.

**M. GLEN BAILEY :**

185 (TRADUCTION) Les membres de l'association sont de deux avis. Certains membres sont fortement contre et certains membres sont fortement pour. Et après avoir consulté mon exécutif, nous en sommes venus à penser que la meilleure chose serait de vous présenter nos préoccupations et de vous donner des critères ou des conditions qui devraient être imposées dans toutes décisions prises par le gouvernement du Québec.

190 Le premier point que nous voulons soulever, c'est que notre traitement actuel de matières résiduelles et de vidanges dans la région n'est pas soutenable. La loi du Québec a été modifiée et nous devons tous modifier notre façon d'agir, non seulement les gens à l'extérieur de la région mais nous à l'intérieur.

195 Nous avons, par exemple, un dépotoir à Alleyn-et-Cawood qui ne rencontrerait aucune des normes pour la protection de l'environnement. Et la plupart des autres communautés de la région ont des problèmes semblables.

200 Alors, même avec les dispositions qui sont ajoutées à la nouvelle loi, qui insiste sur la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets, il y aura quand même des déchets avec lesquels nous devons traiter. Donc, comment traiter et où? Et est-ce que le site qui a été choisi était le site approprié?

205 Alors, nos commentaires relèvent de trois focus. D'abord, c'est le site d'enfouissement lui-même, et ensuite certaines des implications externes, et troisièmement quelles alternatives

qui pourraient exister pour remplacer le LET et qui représenteraient un meilleur choix pour l'environnement.

210 Alors, premièrement, essentiellement, un site d'enfouissement existe pour une vie et même davantage, et non seulement durant la période durant laquelle on l'utilise comme dépotoir.

215 Alors, si le gouvernement décide d'approuver ce site, ce LET, nous croyons qu'il est absolument essentiel qu'il rencontre les normes les plus élevées et non pas les normes minimales de l'environnement. Et je crois que ceci est très important. Et il ne devrait y avoir aucun raccourci, aucune dérogation à la règle et aucune exception spéciale, aucune dérogation aux normes très élevées qu'on devrait exiger de tout LET partout au Québec.

220 Deuxièmement, c'est que le LET doit essentiellement servir les communautés de l'Outaouais et peut-être d'autres parties du Québec.

Il y a beaucoup de préoccupations à savoir s'il pourrait être prolongé ou étendu pour permettre l'importation de déchets des États-Unis, de la Province de l'Ontario, surtout d'Ottawa.

225 Et donc, toute approbation accordée au projet doit dire très clairement que l'importation des déchets des régions hors de la région qu'il dessert doit être exclue, doit être bannie. Et donc, c'est un engagement déjà pris par le promoteur. Mais je crois que la loi du Québec exclut une telle importation, mais on me dit qu'il y a quand même des permis ministériels qu'on peut obtenir pour contourner ceci, et on sait quelles pressions peuvent surgir qui permettraient que ce genre d'importation ait lieu.

230 Et finalement il y a une tendance, lorsque des projets comme ceux-ci sont mis en place, ils ont tendance à connaître une certaine expansion, soit en ce qui concerne le bassin versant qui est utilisé ou la superficie, et nous voulons nous assurer que la capacité ou la vie utile de ce site ne sera dans aucun cas prolongée.

235 Et beaucoup de gens vous ont parlé de la deuxième question, qui sont les impacts externes. Alors, je vais passer légèrement, même si ces questions sont très importantes.

240 Alors, d'abord les impacts externes dans une région qui est connue pour son tourisme, pour sa faune, pour la qualité de son environnement. C'est absolument critique qu'on minimise les impacts sur l'environnement. S'il y a des choses qui doivent être faites pour assurer la protection de l'environnement ou pour atténuer ces impacts, qu'on le fasse. Et s'il y a des choses qu'on ne peut pas faire ou des façons qu'on ne peut atténuer ces impacts, on ne devrait pas approuver ceci.

245 Ensuite, il y a la question de la sécurité sur les routes. Et encore une fois, il s'agit de



quelque chose de très important. Je ne prétends pas posséder de l'expertise au sujet du niveau de circulation des camions et l'ingénierie des routes, etc., mais le Québec doit comprendre que s'ils approuvent ceci, il y aura des coûts pour le gouvernement du Québec pour s'assurer que les routes puissent supporter la circulation additionnelle qu'on propose et que le gouvernement du Québec soit prêt à accepter ces coûts, y compris un repavage plus fréquent, de nouveaux ponts ou des réparations des sections de la route.

Et enfin, ce qui est très important, je sais que votre responsabilité, c'est de faire un rapport au sujet de la proposition spécifique, oui, mais vous avez également le droit de faire ressortir des vues qui ont trait à d'autres éléments, hormis la proposition elle-même. Et la question revient à dire : qu'est-ce qu'on va faire avec ces déchets?

Nous avons consulté un nombre d'organismes environnementaux, y compris le Sierra Defense Legal Fund, l'institut Pambina et ainsi de suite. Et lorsque vous regardez les alternatives allant de l'incinération, le plasma gazéification et les LET, qui semblent être les trois, vous savez, il est intéressant que ces organismes préfèrent actuellement les LET.

Ils disent que l'incinération n'est pas vraiment souhaitable et que le plasma gazéification n'a pas fait ses preuves.

Alors, comme vous savez, il y a un projet pilote qui se déroule à Ottawa et donc la technologie du plasma gazéification est en train... l'incinération c'est-à-dire. Donc, il semble que l'incinération peut être adaptée à la taille du milieu. Et le test que nous faisons maintenant est près de la frontière d'Ottawa. Alors, il semble qu'il y ait beaucoup de possibilité pour des nouvelles technologies, qui éliminerait la nécessité d'un LET et qui permettrait des alternatives qui sont acceptables sur le plan environnemental.

Et ensuite, on revient à ce fait qu'il y a la date de décembre 2008 dans la loi du Québec qui nous oblige à prendre des décisions. Et nous croyons qu'il serait très, très malheureux si on prenait une décision prématurée à cause de cette date sans prendre en considération que, si on avait attendu deux ans, il pourrait s'offrir une nouvelle alternative qui changerait notre façon de voir les choses. Et d'abord, la solution pourrait être meilleure sur le plan environnemental, poserait moins de risque pour Allyn-et-Cawood.

Et aussi, je crains qu'une nouvelle technologie pourrait venir en place, qui ensuite porterait atteinte au plan économique des promoteurs. Mettons, par exemple, que Gatineau adopte la gazéification et, tout à coup, il n'y a plus autant de déchets qui viennent vers le site d'enfouissement. Alors, les exploitants vont se sentir obligés de trouver des produits ailleurs ou de faire banqueroute.

Et dans ce cas-là, vous avez la question à savoir qui va maintenant maintenir cette

exploitation à moitié pleine. Alors, je ne dis pas que ceci va se produire, mais il serait vraiment dommageable de prendre des décisions à la hâte comme ça.

290

Alors, nous demandons au gouvernement du Québec... je sais que ce n'est pas votre décision, mais en tant que ministère de l'Environnement, je crois qu'ils devraient examiner les alternatives avant d'approuver un LET. Parce qu'on voudrait être certains qu'on est en train de choisir le meilleur traitement des déchets avant de prendre des engagements supplémentaires.

295

Voilà les points de vue de l'association. J'espère que cela vous sera utile.

**LA PRÉSIDENTE :**

300

Merci. Dans une des propositions que vous faites, en tout cas une des conditions, vous parlez de la durée de l'exploitation et vous nous dites: «Il faut que ce soit déterminé, que ce soit jamais plus de trente ans.»

305

À ma connaissance, lorsque le gouvernement par décret fixe une durée à un projet, il ne peut pas dire à un exploitant: «Et ne revenez pas me voir.» L'exploitant peut demander un agrandissement et, à ce moment-là, c'est une nouvelle approche, il faut qu'il dépose un avis de projet, il faut qu'il retourne faire une étude d'impact, il faut qu'il représente son projet. Mais le gouvernement, à moins qu'il dise: «Je n'autoriserai pas de façon particulière», parce que c'est sur les terrains de la Couronne, par exemple, je pense que je n'ai jamais entendu parler d'un projet où un promoteur ne pouvait pas refaire une nouvelle proposition.

310

Je demanderais au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, si ce n'est pas exact, de le souligner. Oui, c'est correct?

315

**M. GLEN BAILEY :**

320

(TRADUCTION) Je travaille pour le gouvernement fédéral. Alors, je comprends le contexte dans lequel vous dites ceci. Mais je vais donner l'exemple, par exemple, d'Ottawa. Il y a le site de Carp Road, j'oublie le nom formel, mais c'est un site qui est exploité depuis assez longtemps et maintenant on propose à la population d'Ottawa de le prolonger et d'en prolonger la vie ainsi qu'un autre dépotoir dans le sud d'Ottawa.

325

Alors, moi, mon inquiétude, c'est lorsqu'on établit un site comme ceci, il est beaucoup plus facile d'en faire une extension et un agrandissement que de chercher un autre site. Alors, je crois sincèrement que d'ici 25 ans, on n'aura pas besoin des LET; j'espère, Dieu nous soit en aide!

On parlait des alternatives d'ajouter moins de matériel dans le LET et on croit que tout

330 ceci devrait être développé. Mais en même temps, ce serait dommageable, si faute de mieux, il y avait un agrandissement et un prolongement de ce site sans considérer d'autres alternatives.(FIN TRADUCTION)

335 C'est trop facile, si vous voulez, de continuer avec ce que vous connaissez au lieu de changer la façon de traiter le matériel.

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

340 Vous demeurez à Ottawa. Dites-nous comment sont traitées les matières résiduelles dans la région d'Ottawa.

**M. GLEN BAILEY :**

Pour le recyclage?

345 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Le recyclage et le traitement et l'élimination des matières résiduelles.

**M. GLEN BAILEY :**

350 (TRADUCTION) Bien, ils ont deux pôles. Vous avez le programme de recyclage. Vous avez les bacs noirs pour le papier et les bacs bleus pour le plastique ou le verre ou le métal et on fait la collecte chaque deux semaines. Maintenant, ils ont annoncé qu'ils auront un mécanisme de collecte des déchets organiques.

355 Donc, en 2008, il faudra qu'on divise en quatre ce qui peut être recyclé, le papier, ce qui peut être composté et ce qui va aller dans l'enfouissement, vitre et métal et ainsi de suite. Alors, il y a deux LET. Mais avec la nouvelle usine de plasma gazéification, nous espérons que le besoin d'utiliser ces LET sera réduit.

360 Personnellement, je n'aime pas le système que nous avons à Ottawa. Mes parents ont habité à Guelph. Je ne sais pas si vous connaissez le système mais, essentiellement, vous avez les déchets humides et les déchets secs, et tout ce qui est sec va à une usine de triage. Je crois que cela est beaucoup supérieur. Parce que si vous demandez aux gens de le faire à la maison, 365 il y aura toujours une proportion 20 %, 15 %, et plus que la chose devient compliquée, le moins qu'on a de collaboration et de participation. Alors, j'aime bien le système à Guelph qui est tout à fait simple et je crois qu'il y a plusieurs autres communautés en Ontario qui en ont fait autant.

Vous devez aussi pouvoir séparer les choses dans les éléments appropriés. Je ne sais

370 pas si c'est seulement à Ottawa mais, par exemple à Ottawa, on peut y mettre certaines sortes  
de plastique et pas d'autres. Comme par exemple, on ne peut pas y mettre le styrofoam. Vous  
savez, les gens ont de la difficulté à se souvenir de toutes ces petites règles-là.

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

375

Avez-vous une idée du pourcentage de récupération des matières valorisables?

**M. GLEN BAILEY :**

380

Je ne suis pas certain, mais je pense que c'est plus ou moins, j'ai le chiffre de 60 % à la  
tête et puis j'ai le chiffre de 30 %. Et je pense que ces chiffres changent entre le type de recyclage  
demandé. Je pense du côté du papier, c'est beaucoup mieux.

385

Ce qu'ils ont fait maintenant, c'est ils ont commencé de demander des dépôts pour tous  
les achats d'alcool, soit de la bière, soit du vin. C'est plus facile en Ontario parce que les ventes  
de ces produits, c'est contrôlé plus ou moins par la Société d'alcool d'Ontario et puis ce qu'on  
appelle le Beer Store.

390

(TRADUCTION) Et le magasin de la bière sert de site de recyclage. Dans l'Ouest du  
Canada, vous avez plusieurs exemples où on a mis des dépôts, on doit laisser un dépôt sur des  
contenants de plastique. Par exemple, si vous achetez une bouteille de Pepsi en deux litres,  
vous avez un dépôt de .25¢. Et savez-vous que le pourcentage de recyclage augmente quand  
vous faites ceci.

395

Et donc, la responsabilité d'avoir un tel mécanisme, essentiellement on responsabilise  
non seulement l'acheteur de ce produit mais également la compagnie.

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

400

Je n'ai pas d'autres questions, merci monsieur.

**LA PRÉSIDENTE :**

405

Merci monsieur.

Monsieur Ronald Brennen. Bonsoir.

**M. RONALD BRENNEN :**

410

(TRADUCTION) Bonsoir! Ma présentation va être en anglais. C'est un ajout à la  
présentation actuelle que j'ai envoyée il y a une semaine et il s'ajoute un petit peu plus de

données, mais offre plus d'informations sur les alternatives.

415 Je vous remercie de me donner le droit de présenter mes opinions et mes préoccupations,  
et aussi d'offrir des recommandations alternatives en ce qui concerne ce site d'enfouissement  
proposé.

420 Je m'appelle Ronald Brennen. Je suis un contribuable dans la Municipalité de Kazabazua.  
De façon plus précise, je réside durant les mois de l'été à mon chalet qui est sur la route 301  
près du Village de Danford Lake. La famille de ma femme, la famille voisine, a résidé dans la  
région de Danford Lake depuis les années 1800. Alors, les racines familiales sont très en  
profondeur dans les tissus de Danford Lake.

425 Ma présentation va se concentrer sur les taux de fuite des lixiviats, système de cueillette  
des lixiviats, l'estimation de la durée de la membrane et aussi des alternatives potentielles au site  
d'enfouissement proposé. Et la présentation a été basée sur des renseignements publiés et  
disponibles sur Internet, sur le site Web du BAPE et par la présentation du promoteur.

430 Je ne répéterai pas la présentation écrite, mais j'ajouterai quelques données plus  
récentes. Je m'étendrai un peu sur les commentaires sur une alternative viable au LET proposé.

435 La plupart des experts et la plupart des gouvernements provinciaux, locaux, l'État en fait,  
sont d'accord que même un site d'enfouissement, même les plus modernes, aura des fuites et  
des malfunctions durant sa durée de vie. Donc, la législation a été mise en place à ces niveaux  
de gouvernement pour fournir des limites, des frontières, des pénalités et des mesures  
correctives et des actions correctives pour la plupart des infractions anticipées ou en cas d'échec.

440 En tant qu'exemple récent, il y a des données qui viennent du LLSI qui est au Texas,  
c'est un service de location des fuites, a fait un sondage. C'est l'auteur des données qui s'appelle  
Derin Lane, qui est le président de cette firme, a fait récemment un sondage 70 millions de pieds  
carrés des parois de la membrane géosynthétique et a trouvé 38 324.6 pieds carrés, pas moins  
d'un demi-acre. À peu près à tous les demi-acres, il y a une fuite.

445 Alors, basé sur ces résultats de sondage de la part de la LLSI, on pourrait s'attendre  
environ à une moyenne de 194 fuites au site d'enfouissement proposé à Danford Lake. Basé sur  
les propres chiffres du promoteur de 99.9 % de fiabilité, considérant la base qu'il y aurait environ  
approximativement 500 000 pieds carrés de la paroi dans le site d'enfouissement proposé, ce qui  
signifierait 500 fuites dans le site d'enfouissement.

450 Si on regarde la législation de l'Alberta, et ce que je réfère dans mon mémoire, on  
s'attend à 2.2 fuites par hectare. Alors, ce sont des données des dernières années de ce système  
LLSI qui montrent ce qu'ils attendent, et on s'attend à ce que ça va être même plus

élevé que ce que l'Alberta a légiféré.

455 Hier soir, vous avez demandé au maire d'Otter Lake s'il était au courant d'autres  
alternatives sur le groupe Énergie Plasco. Il y en a, mais chacun a son propre problème. Par  
exemple, une incinération à température très, très élevée produit des gaz à effet de serre et  
produit également des cendres qui circulent dans l'air, qui est une source secondaire de polluants  
toxiques. Il devrait être noté qu'en Europe, où il y a plusieurs systèmes d'incinérateur en place, ils  
460 prennent les cendres qui circulent dans l'air ou les résidus pour les traiter dans une exploitation de  
plasma gazéification pour la rendre inerte.

Spécifiquement ce soir, je vais ajouter quelques commentaires en ce qui concerne les  
spécifications des alternatives. Spécifiquement l'alternative de la plasma gazéification.

465 Alors, la technologie de la gazéification est bien prouvée. Il y a plus de 100 centres de  
plasma gazéification autour du monde et de plus en plus sont construits chaque jour. Et il y en a  
de très vastes, soit un système de 2 à 3 000 tonnes par jour. Il y en a une au Japon qui gère ce  
genre de système.

470 Il y en a une nouvelle avec 3 000 tonnes par jour qui va être installée à Sainte-Lucie en  
Floride à l'heure actuelle. Ils vont consommer 2 000 tonnes par jour de nouveaux déchets et on  
consomme environ 1 000 tonnes à l'heure actuelle qui proviennent des municipalités. Ça va  
prendre dix-huit ans pour consommer le site actuel.

475 À Sainte-Lucie en Floride, il y a des exploitations qui se mettent en place avec 2 000  
tonnes, qui sont désignées comme étant... une unité de 200 tonnes et deux unités de 100 tonnes  
qui vont être situées dans la région sur trois sites, en fait, et qui vont générer les déchets solides  
des municipalités. Ça va prendre... donc, si on fait les mathématiques, vous allez trouver que la  
proposition d'un site est environ de la même grandeur que celui que nous proposons pour Danford  
480 Lake.

Hier, vous nous avez aussi demandé s'il y avait un plan de coordination pour la  
disposition pour Alleyn-et-Cawood. Plasco Energy Group, sa proposition offre la base pour cette  
coordination. Donc, le groupe d'Energy Group Plasco a offert de construire sans aucun coût aux  
485 contribuables pourvu qu'ils aient un engagement d'être approvisionnés de matières solides  
provenant du niveau municipal.

Le Plasco, comme je l'ai dit plus tôt, doit avoir trois emplacements dans la région avec  
une unité de 200 tonnes et deux unités de 100 tonnes. L'endroit sera à la discrétion des  
490 municipalités, des MRC et c'est là où on commence la coordination. Les exploitations devraient  
avoir un tracé de 5 acres chacune et emploieraient 24 employés à chaque site.

Donc, les exploitations de plasma gazéification offrent les avantages suivants quand on

495 les compare au site d'enfouissement proposé. Mais je ne parlerai pas de tout ce que j'ai mis, mais je crois que vous avez le document complet que je vous ai déjà remis.

Donc, le plan proposé dit que ça va créer de 4 à 6 emplois. Donc, la plasma gazéification peut être implanté d'ici 2008 et offre 24 postes ou 24 emplois.

500 Donc, le site proposé augmentera de 80 % la circulation de camions lourds à travers le village. Avec la gazéification, qu'importe où c'est situé avec les usines de 100 tonnes ou 200 tonnes, c'est moins de 5 % d'augmentation dans la circulation de camions lourds.

505 Le site d'enfouissement exige que les déchets vont être transportés sur de longues distances. On a parlé de 180 kilomètres dans certains cas et même de plus loin dans certains autres cas, c'est beaucoup plus loin que ce qu'on propose pour l'instant, pour offrir ou apporter justement de l'huile au moulin dans le site d'enfouissement qui sera mis en place. Donc, avec plasma gazéification, les déchets seront convertis à l'électricité.

510 Le site d'enfouissement produira du méthane, dont seulement 60 % sera capté. Le processus de gazéification ne produit aucun méthane.

La dimension du site est de 500 acres et la dimension pour chaque processus de plasma gazéification est de 5 acres par site, avec un total de 15 acres pour trois exploitations.

515

Le site d'enfouissement produira du lixiviat qui contaminera probablement la Picanoc et le processus de plasma gazéification ne produira aucun lixiviat.

520 Les déchets qui sont une source d'énergie qui a une valeur seront enfouis, alors que si on l'utilise, il peut fournir de l'électricité pour la région.

525 Il n'y a aucun danger pour les terres humides, pour la faune et la flore en ce qui concerne le processus de plasma gazéification; pas de danger pour les poissons qui se reproduisent dans la rivière de Picanoc. On a fait des recherches, des études en Suède en ce qui concerne la contamination et on a trouvé des cancers dans les poissons où la rivière avait été contaminée. L'autre processus ne pose aucun danger pour toutes ces espèces.

530 Hier on a dit, par le représentant de la MRC, que ce soit le gouvernement du Québec ou de la municipalité ne pourrait être changé à temps pour appuyer justement un processus de plasma gazéification. La raison pour sa déclaration, c'est la raison du NRH. Avez-vous vu à quel point la législation au niveau local, provincial et niveau fédéral, comment ils peuvent agir rapidement quand on parle d'une augmentation de salaire pour eux-mêmes?

535 Comme vous pouvez le voir, la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood serait mieux servie en adoptant l'approche alternative du point de vue environnemental et en termes de viabilité ou

rentabilité. Est-ce que c'est mieux de servir à nos enfants, nos arrière-petits-enfants et les générations au-delà même de ces générations, est-ce que nous devrions leur laisser des montagnes de déchets et des problèmes de santé surtout quand il y a une alternative sur le seuil de notre porte qui est là présentement? Merci.

540

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

545

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Dans le document que vous avez déposé précédemment, quand vous relatez les expériences américaines avec des géomembranes et que vous citez le pourcentage de géomembranes qui ont perforé, et puis que vous faites la transposition sur le site d'enfouissement technique proposé ici, pour dire qu'il y a tant de trous qu'on va retrouver sur toute la surface, est-ce que vous êtes sûr que vous comparez des pommes avec des pommes, que c'est des systèmes de géomembranes similaires à ce qui est proposé ici avec différents niveaux de membranes et avec une membrane géocomposite dans le premier niveau?

550

555

Moi, comparer comme ça, ça ne me dit rien; si on compare la même chose, je peux comprendre. Mais est-ce que vous avez des renseignements complémentaires qui pourraient nous permettre de faire la comparaison avec ce que LDC a présenté pour son site de Danford Lake?

560

**M. RONALD BRENNEN :**

(TRADUCTION) Ma réponse est oui. La raison pourquoi j'ai ajouté certaines données pour ce soir, c'est que les données précédentes étaient datées de 1997. Alors, ces dernières données sont pour les trois dernières années jusqu'à ce que ce soit publié il y a un mois. C'est la dernière fois que j'ai regardé le site Web.

565

Donc, ces membranes géosynthétiques, je crois, sont comparables, qu'elles soient fabriquées aux États-Unis ou ici. Mais une des choses que je crois, c'est qu'avec l'expérience de plus de sites d'enfouissement qui surgissent, que ce soit aux États-Unis parce qu'ils ont plus d'expérience là-bas, plus en fait que, nous ici, nous avons au Canada.

570

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

On nous dit que ce qui est proposé ici, c'est la dernière génération de membranes qui étaient installées. Alors, c'est pour ça que je me demande si on compare vraiment la même chose, même s'ils ont peu d'expérience, peut-être que c'est des systèmes qui sont installés il y a quelques années. Je ne peux pas vous répondre, vous donner plus de précision.

575



**M. RONALD BRENNEN :**

580

(TRADUCTION) C'est pourquoi j'ai ajouté les données pour les trois dernières années, parce que je pensais moi-même que les données, que j'avais présentées plus tôt dans la présentation écrite que je vous ai remise, avaient des dates antérieures et donc, j'ai voulu apporter des coordonnées ou des données beaucoup plus récentes qui nous amènent jusqu'à

585

aujourd'hui. Alors, c'est la dernière technologie en ce qui concerne ces membranes et c'est ce que vous avez.

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

590

Est-ce que vous nous avez donné le site Internet où on peut avoir accès à ces informations?

**M. RONALD BRENNEN :**

595

(TRADUCTION) Non. Le site Web que je vous ai donné, c'est celui-là pour le gouvernement de l'Alberta en ce qui concerne sa législation. Mais je peux vous donner le site pour l'autre. Je vais vous apporter ça demain parce que je ne l'ai pas avec moi.

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

600

Oui, on apprécierait, oui. J'ai une autre question. Comme la présidente a mentionné dès la première partie de l'audience, que notre rôle et notre mandat n'est pas d'évaluer les technologies, de comparer les technologies pour traiter les matières résiduelles, c'est bien un projet particulier qui est un lieu d'enfouissement technique qu'on a à évaluer, ça ne nous empêchera pas de faire un survol des technologies alternatives.

605

Mais pour revenir sur la technologie au plasma, si le promoteur veut faire une présentation, ce n'est pas à nous à la faire, c'est aux dirigeants des MRC. C'est le comité des préfets de la région qui va prendre une décision. Peut-être que la proposition a déjà été présentée.

610

Mais j'aurais une question. Est-ce que dans la proposition qui est faite, parce que vous semblez être au courant, est-ce qu'on parle de récupération, de valorisation énergétique ou de production de vapeur ou d'électricité dans les projets qu'on vous a présentés?

615

**M. RONALD BRENNEN :**

(TRADUCTION) Je parlais d'électricité qui est convertie, donc qui provient du processus de la plasma gazéification. C'est un gaz qui est refroidi, qui fait tourner les turbines pour fournir de l'électricité.

620

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

625 Maintenant, pour produire cette électricité-là et probablement pour que ce soit intéressant pour le promoteur, est-ce qu'ils sont entrés en communication avec Hydro-Québec et quelles conditions qu'ils exigent d'Hydro-Québec pour prendre cette électricité-là pour que ça soit viable à leur projet? Est-ce que vous êtes au courant?

**M. RONALD BRENNEN :**

630 (TRADUCTION) Je n'ai aucune idée. Je ne suis pas associé avec ce groupe de plasma gazéification ou Plasco. Je suis préoccupé par le site d'enfouissement et j'ai pris ça comme ma responsabilité d'offrir d'autres alternatives. Et je me suis engagé envers d'autres de faire une présentation pour expliquer justement la question du lixiviat, et je ne suis pas plus connaissant. Il y en a d'autres qui sont probablement plus connaissants en ce qui concerne le processus Plasco que moi.

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

640 Si j'insiste un peu plus, c'est parce que plusieurs intervenants nous ont parlé de cette technologie-là. Mais il serait intéressant de savoir, par rapport à ce qu'ils ont en Ontario ou ailleurs, combien l'exploitant du réseau électrique, en l'occurrence ici Hydro-Québec, est prêt à payer pour acheter cette électricité-là et combien ils ont ailleurs. Et peut-être que c'est intéressant dans une autre province et que ça ne le sera pas ici. Peut-être qu'un autre intervenant va nous répondre d'ici la fin de l'audience, mais comme j'ai comme l'impression que ça peut être un facteur qui fait une différence.

**M. RONALD BRENNEN :**

650 (TRADUCTION) Je comprends qu'en Ontario, les éoliennes ou les autres méthodes pour générer de l'électricité dans un environnement vert sont encouragées, et achetée par Hydro-Ontario et placée sur leur réseau, et ils récompensent l'organisme ou l'organisation. Combien ils sont récompensés, là je ne sais pas.

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

655 Merci monsieur.

**LA PRÉSIDENTE :**

660 Merci.

Madame Stéphanie Milford.

**Mme STÉPHANIE MILFORD :**

665

Bonjour, madame Journault, monsieur Labrie. Je vous présente mon petit frère Carl et ma soeur Robin. Ils vont lire avec moi ce soir. Mais on va continuer en anglais.

**LA PRÉSIDENTE :**

670

Recommencez, s'il vous plaît, parce qu'on n'a pas pu l'enregistrer.

**Mme STÉPHANIE MILFORD :**

675

Alors, je vous présente mon frère Carl et ma soeur Robin. On va continuer en anglais si c'est possible.

680

(TRADUCTION) Mon nom est Stéphanie Milford et j'habite à 1,8 kilomètre du site proposé, du LET, et j'y habite depuis environ trente ans avec ma famille. Pour nous, c'est chez-nous. J'ai toujours appris à aimer l'extérieur, la nature et les arbres et tout.

685

Mon père et mon grand-père m'ont encouragée à aimer la nature. Ils sont les deux des bûcherons. Mon grand-père travaillait avec une hache ou une scie et un cheval. Mon père se sert d'une scie à chaîne et d'un traîneau. Mais la différence entre les deux, c'est quand un *skidder* va sur 2 pouces d'eau en enlevant des bûches, l'Environnement vient dire que le *skidder*, il doit y avoir un pont, qu'on doit y construire un pont, parce que le *skidder* pourrait avoir de l'huile ou de l'essence sur ses pneus.

690

Alors, pourriez-vous me dire quelle serait la différence lorsqu'un bulldozer se promène sur les déchets pour le compacter? Quelle est la différence? Il n'y a aucune différence parce que le bulldozer également se sert du diesel et de l'huile. Lorsqu'il pleut, toutes ces substances que je viens de mentionner tomberaient sur les déchets et iraient jusqu'aux membranes. Et lorsque la membrane inévitablement va casser, ces substances vont se retrouver dans la nappe phréatique.

695

Mon père travaille très fort et il y a tous ces problèmes qui lui sont posés par les environnementalistes. Il n'y avait jamais de problèmes semblables lorsque mon grand-père utilisait un cheval. Nous savons tous cependant qu'un cheval ou que tout autre animal ne sait pas où il peut laisser tomber son fumier ou son urine. Et je suis certaine que ceci s'est déjà produit dans des ruisseaux ou dans des rivières par le passé. Et utiliser un cheval, ce serait plus favorable à l'environnement. Mais si on travaille près d'un cours d'eau, évidemment le cheval va vouloir aller y boire. Il y a tellement de pollution par l'acte de l'homme tellement dans nos eaux que peut-être sans doute le cheval deviendrait malade à boire cette eau.

700

Je ne comprends pas pourquoi on devrait créer un autre trou dans le sol quand il y aurait

705 tellement d'autres façons de disposer de nos déchets. Monsieur Rouleau a présenté cette idée à d'autres localités et il a échoué parce que ces endroits avaient le grand bon sens de dire non. Pourquoi devrions-nous être sujets à la première proposition de gestion des déchets qui nous est présentée? Ceci aurait dû être offert avec appel de soumissions, appel d'offres il y a longtemps.

710 Ne sommes-nous pas le plus grand pays du monde où nous avons le droit de dire ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas? N'avons-nous pas le droit de garder nos familles et nos amis en sécurité? Nous ne pourrions pas le faire si ces diseurs de «oui, oui, oui» ont raison. Et en effet, leur ignorance est pitoyable et leur amour des déchets me rend malade.

715 Madame Kublek Latimer a dit hier soir que tous les jeunes quittent Danford Lake. Elle a raison de le dire. La majorité des gens dans Danford, à l'exception de quelques enfants, sont entre les âges de 40 et de 85. Et certaines personnes se rendent en ville chaque jour pour travailler, parce que Danford n'a vraiment pas grand-chose à leur offrir en ce qui concerne le travail ou l'incitation à y demeurer. Et travailler à un LET n'est pas vraiment un encouragement.  
720 Danford est petit et tranquille, un excellent endroit où élever un enfant à cause de la sérénité du lieu.

Alors, ma question sera la suivante. Pouvez-vous me donner une garantie bonne à 100 % que l'eau et les poissons ne seront pas contaminés? Pouvez-vous me garantir que les arbres et les buissons pousseront toujours ou que les fruits qu'ils portent seront toujours comestibles d'ici vingt ans, ou quelqu'un que j'aime ne deviendra pas malade et ne mourra pas?  
725

Ce dépotoir ne fera qu'augmenter la maladie et la pollution. Vous ne pouvez m'offrir une telle garantie. Nous avons des dindons sauvages qui ont été réintroduits dans notre région. Ils sont une espèce en danger et devraient être protégés de toute forme de danger.  
730

Le maire de Bryson vous a lu son mémoire hier soir. Je ne suis pas d'accord avec ce qu'il a proposé et surtout avec ses gestes. Vous n'avez peut-être pas vu lui et monsieur Rouleau se donner la main lorsqu'il est revenu à son siège, lorsqu'il a repris sa place. Ceci n'était pas un endroit approprié pour poser un tel geste.  
735

Si les conseillers de Danford Lake, Michel Chartrand, Alain Peck, Gerald Stevenson, Carl Mayer croient vraiment que ce mégadépotoir est une bonne idée, est la meilleure idée, vous pouvez les faire paraître à la session de demain ou même ce soir ici pour nous dire pourquoi ils croient que c'est la meilleure solution pour Alleyn-et-Cawood. À chaque fois qu'on leur a demandé, on rit de nous, y compris Joseph Squitti, le maire.  
740

Et pour dire à tout le monde ici ce soir, notre maire Joseph Squitti a eu une autre crise

cardiaque vendredi dernier. Alors, nous pouvons comprendre pourquoi il est absent.

745

Moi-même et plusieurs autres personnes ainsi que la coalition et tous ceux qui s'opposent à ce dépotoir comme étant une mauvaise idée, nous nous excusons des rires et des manifestations d'émotion qui ont eu lieu au cours de ces audiences. Nos frustrations se trouvent à leur niveau le plus élevé et nous avons été maltraités de tout bord, tout côté. Et enfin, nous

750

avons quelqu'un qui est prêt à nous entendre.

J'ai un puits et une source desquels je peux boire à tout moment qu'il me plaît. Il y a de meilleures façons de disposer de nos déchets. La solution, ce n'est pas un autre trou dans la terre. Personne ne va bénéficier de ce projet, à l'exception de monsieur Rouleau et de ces

755

diseurs de oui. Mais je peux vous assurer que ces gens ne seront pas satisfaits de leur décision quand viendra l'avenir.

Pensez-y bien. Pensez à votre famille, à vos amis et aux générations à venir. Voulez-vous vraiment être ceux qui ont laissé derrière eux un patrimoine de déchets? Vous devrez être

760

**M. CARL MILFORD :**

Bonsoir madame Journault, monsieur Labrie. (TRADUCTION) Mon nom est Carl Milford et j'habite la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood, à 10, Robin's Nest Road. C'est ma résidence permanente depuis toute ma vie et c'est également le lieu de naissance et la résidence de quatre autres générations de Milford.

765

Donc, moi et mes frères et soeurs, nous sommes la cinquième génération à y habiter et mon arrière-arrière-grand-père, Samuel Milford père, est venu de l'Irlande en 1884 et a commencé une nouvelle vie et a élevé sa famille dans ce pays de beauté.

770

Mon objectif en rédigeant cette lettre, c'est pour m'assurer que cette terre demeurera une terre de beauté pour mes enfants et pour tous les futurs résidants, parce que pour avoir de l'air propre et une terre propre et un style de vie champêtre salubre. Et j'ai de grandes préoccupations au sujet des tortues, des grenouilles, des castors, des rats musqués et des hérons bleus et les autres qui habitent les terres humides.

775

J'aimerais aujourd'hui vous parler de Johnson Lake. Il est situé à environ 1 kilomètre du site proposé du mégadépotoir.

780

Alors, pouvez-vous, s'il vous plaît, faire une expansion de cette image. Oui, voici, je veux que ça ressemble un peu à cette carte que vous voyez là affichée au mur. Je ne peux pas le voir visuellement. On doit élargir. Je peux vous l'indiquer sur cette carte-là.

785

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Quel est le nom du lac?

790 **M. CARL MILFORD :**

(TRADUCTION) Johnson Lake, lac Johnson.

795 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Donc, pour les fins des transcriptions, il est dans le rayon de 2 kilomètres, en direction est de la carte, dans le rayon de 2 kilomètres du lieu d'enfouissement technique. Donc, ce rayon-là traverse le lac en question.

800 **M. CARL MILFORD :**

(TRADUCTION) Très bien. Alors, Johnson Lake est situé à environ 1 kilomètre du site proposé, du mégadépotoir. On y retrouve plusieurs espèces de faune. Je crois que ce ruisseau est le gros ruisseau qui se déverse à travers des terres agricoles et à travers un grand lot qui appartient à des chasseurs américains, et ensuite sur la propriété Milford où est située la maison, environ à 200 pieds du bord de l'eau. Et ensuite, ce ruisseau traverse la 301 à quelques kilomètres du village et se verse dans le ruisseau Kazabazua.

810 Je peux m'imaginer comment sera l'eau du puits lorsque ce dépotoir y sera. J'ai été élevé près de ce ruisseau. Je me souviens, lorsque j'étais enfant, je passais des après-midi avec mon père à prendre des truites et d'entendre les hérons bleus et leur cri qui nous est tellement familier.

815 Et en guise de conclusion, j'espère que le BAPE va étudier tout ceci et vous donnerez une considération, vous tiendrez compte de ce domaine et des autres domaines. C'est notre territoire et, s'il vous plaît, nous voulons qu'il demeure propre. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

820 Merci. Vous avez participé aux audiences tout le long, et puis on a entendu au cours de la semaine que la Table des préfets, donc les préfets des MRC de la région voulaient étudier des options. Quel message vous livriez à votre préfet concernant l'approche de gestion des matières résiduelles? S'il y avait juste un message à livrer, quel serait votre message?

825 Vous êtes trois là, mais vous pourriez en donner un chacun parce que vous n'avez pas eu le temps de vous concerter, mais allez-y, monsieur.

**M. CARL MILFORD :**

830 (TRADUCTION) Au maire Squitti, je dirais: «Étudiez vos options avant d'en choisir une.»  
C'est à peu près tout ce que je saurais lui dire. Je sais que ce mégadépotoir proposé est une  
mauvaise idée pour la région et qu'il devrait examiner le plasma gazéification. C'est tout ce que je  
lui dirais.

**Mme STÉPHANIE MILFORD :**

835 (TRADUCTION) Personnellement, je suis d'avis que les gens sont plus intéressés à  
l'argent qu'à faire quelque chose qui serait sécuritaire pour tous. Je crois que certains ont la faim  
de l'argent, sont affamés de l'argent.

840 Je crois que le plasma gazéification, c'est la meilleure solution. Nous n'avons pas besoin  
d'un autre trou. Les membranes dont on parle tellement ne sont que des feuilles de plastique, et  
lorsqu'un bulldozer passe par-dessus, il peut les pénétrer et ensuite tout va aller dans la nappe  
phréatique. Nous pouvons rejoindre très facilement l'eau lorsque nous creusons à la maison.  
Alors, nous vous demandons d'utiliser vos cervelles et vos coeurs à la fois.

845

**Mme ROBIN MILFORD :**

850 (TRADUCTION) Mon avis est celui à peu près de mon frère et de ma soeur. Je crois que  
le plasma gazéification serait une meilleure solution, parce que la communauté tout entière peut  
en bénéficier parce que l'énergie qui est produite par ceci peut être utilisée pour créer de  
l'électricité. C'est une évidence même. C'est absolument simple et clair. Alors, voilà mon avis.

**LA PRÉSIDENTE :**

855 Alors, merci. Nous prenons une pause de quinze minutes.

#### **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

#### **REPRISE DE LA SÉANCE**

860

**LA PRÉSIDENTE :**

865 Alors, nous invitons maintenant le porte-parole de la Coalition contre le mégadépotoir de  
Danford Lake, monsieur André Carrière.

**M. ALAIN CARRIÈRE :**

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, monsieur le commissaire. Je suis André

870 Carrière et je me présente devant vous en tant que président de La Coalition contre le  
mégadépotoir de Danford. Je suis résidant permanent du secteur Aylmer de la Ville de Gatineau.  
Je, ainsi que ma famille, passe également beaucoup de temps...

**LA PRÉSIDENTE :**

875 Il n'y a pas de traduction. Ça va. Alors comme vous savez, je vais vous indiquer pour  
prendre des pauses.

**M. ALAIN CARRIÈRE :**

880 Oui. Ma famille et moi passons également beaucoup de temps dans notre résidence  
secondaire au lac Shae dans la Municipalité de Kazabazua, soit à 2 kilomètres de l'entrée du  
village de Danford Lake.

885 La coalition existe depuis l'automne 2005, soit peu de temps après la troisième réunion de  
consultation publique, celle du 29 octobre 2005, réunion durant laquelle la population a finalement  
réalisé l'ampleur du projet. On en a parlé beaucoup depuis les derniers jours.

890 La coalition est née pour deux principales raisons. La première est qu'un grand nombre de  
résidants de la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood, se sentant impuissants pour des raisons  
linguistiques et par manque d'expérience devant une situation aussi grave, ont sollicité l'appui de  
personnes pouvant les aider.

895 Et je tire un à-côté ici. Quand on a commencé notre travail, je vous dirais qu'il y avait une  
crainte terrible de la part de la communauté à s'exprimer en public, pas tout le monde mais la  
majeure partie je dirais. Et depuis le cheminement de tout près de deux ans maintenant, vous  
avez eu la chance comme moi de voir à quel point ces personnes ont évolué, au point où la  
grande majorité qui se sont exprimés devant vous ont pu le faire de leur propre chef avec un texte  
qu'eux-mêmes ont su pondre. Ça fait que je lève mon chapeau aux personnes du village.

900 La deuxième raison, c'est que devant le manque de réponse à leurs questions, des  
citoyens d'abord préoccupés sont rapidement devenus des citoyens opposants. Ces citoyens  
n'étaient pas limités à la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood parce que, comme vous avez pu le  
constater, il y aura des impacts pour l'ensemble des résidants tout au long de la route 105 et 301  
en particulier, et je dirais même pour la grande région de l'Outaouais, parce que la grande région  
905 de l'Outaouais a intérêt à prendre une décision informée par rapport à ce projet. On dit du projet  
qu'il est un projet régional; il a donc une implication régionale.

Dans ma présentation, je traiterai de trois éléments. Un sera la pétition de la coalition.  
Deux sera le mémoire que je vous ai présenté en vue de cette rencontre d'aujourd'hui. Et trois



910 sera les recommandations qu'on aimerait vous soumettre respectueusement.

Je ne répéterai pas ce que d'autres avant moi ont déjà si bien dit. J'aimerais plutôt m'attarder sur les recommandations à faire à la commission du BAPE. Donc, l'espace de temps qu'on aura, j'aimerais plus qu'on le consacre à ça parce que j'ai, je pense, des idées à contribuer au nom de la coalition.

915 Alors, numéro un, la pétition. Notre pétition compte 4 158 signatures. 490 d'entre elles sont des contribuables de la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood. Et si vous voulez avoir un aperçu d'un petit plus de détails, il y a, dans ces 490 signatures, 423 résidents saisonniers et 67  
920 résidents permanents. Il convient de noter ici que ces signatures sont celles de contribuables et de leurs conjoints. Nous n'avons pas inclus les enfants, ceux en bas de 18 ans.

Je tiens à souligner que l'enjeu n'est pas celui voulant qu'il s'agisse d'un conflit entre villégiateurs et résidents permanents. Le chiffre indique qu'il ne s'agit pas d'un tel conflit. Les gens ont donné leur signature en toute connaissance de cause.

925 Vous savez, je pense que ça a été mentionné à quelques reprises et d'ailleurs on l'a vu au courant de la semaine, c'est un dossier qui peut être chargé d'émotion. Depuis ses origines, les membres de l'exécutif de la coalition ont fait pied et main pour s'assurer que la démarche entreprise par la coalition en serait une professionnelle.

Et même si vous avez entendu dire par certaines personnes qui se sont présentées que, lors des réunions municipales on hurlait et on criait, si c'est survenu, c'est survenu au tout début pour de très courtes périodes de temps et ça a vite été terminé avec l'objectif de faire en sorte que la décision par rapport à ce dossier en soit une informée et non une émotive.

935 Et je dois vous dire que cette situation-là n'était pas facile. Les gens ont exprimé la frustration vécue face au manque de questions, face au comportement de l'entrepreneur et face au comportement du conseil municipal. Et puis pour maintenir le cap sur ces émotions, ça demandait un effort considérable. Et encore une fois, je lève mon chapeau parce que dans l'ensemble de la démarche, le cap a été maintenu sur une approche professionnelle.

La vaste majorité ont apposé leur signature suite à des réunions publiques, après la lecture de notre site Web, en lisant de nombreux articles dans les médias de la région, soit les journaux, la radio, la télévision.

945 Et d'ailleurs, j'aimerais déposer ce soir pour votre gouverne un cahier d'articles de journaux en ordre chronologique depuis les débuts de notre effort. Vous allez pouvoir constater le cheminement qui a été entrepris et qui a été rendu public par voie des médias, et qui peut attester de ce qu'on a vécu comme a été présenté par les gens qui se sont présentés ici.

950

Aussi, les signatures ont été obtenues suite à des participations à de nombreuses tables au niveau municipal, au niveau des MRC et de la région de l'Outaouais, et aussi après de nombreuses conversations personnelles avec les membres de la Coalition.

955

Ce que je tiens à souligner ici, c'est qu'on ne s'est pas tenu sur un coin de rue pour exercer des pressions indues sur des gens afin qu'ils signent un document sans savoir pourquoi ils signaient le document.

960

Aussi, et vous vous en êtes probablement aperçu, un certain nombre de signataires ont également voulu faire leurs propres recherches. Et ça, ça a mené à plusieurs conversations avec les membres de l'exécutif de la coalition.

965

Deux, le mémoire de la coalition. Ce que le mémoire traduit, c'est essentiellement une demande que nous faisons depuis notre existence, c'est-à-dire qu'il y ait une prise de décision régionale Outaouais, et j'ajoute le mot «éclairée». On l'a vécu au courant de la semaine encore une fois comme on l'a vécu pendant la période de deux ans, une information est présentée et attire une réaction.

970

Le genre de questions que vous avez posées, monsieur Labrie, tantôt, illustre ce que je veux dire un peu. C'est que le réflexe des gens, c'est de questionner les informations et de tirer des conclusions hâtivement, des fois très hâtivement. Je ne dis pas que vous avez tiré des conclusions hâtives, mais je dis que notre expérience a démontré que quand on faisait affaire avec des intervenants aux diverses tables, ces intervenants-là, à notre avis, ne possédaient pas

975

suffisamment d'informations pour pouvoir exercer une décision éclairée et bien informée.

980

Une telle décision présuppose une volonté sérieuse au niveau de la concertation et de la recherche de solutions. Il y a deux ans, cette volonté n'existait pas encore suffisamment dans l'Outaouais. Nous avons aussi découvert à notre grande consternation que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'assume pas ce rôle de recherche pourtant bien primordial.

985

Notre expérience actuelle du dossier démontre que ce vide entraîne un dédoublement de travail et donc du gaspillage dans une conjoncture financière difficile pour les MRC et les municipalités.

990

La coalition a tenté d'exercer une influence à ces deux niveaux de la concertation et de la recherche précisément. Elle a encouragé la concertation aux divers paliers politiques régionaux. Depuis dix-huit mois, de nombreux citoyens travaillent d'arrache-pied pour accroître le savoir dans ce domaine où l'ignorance des choix semblait prévaloir. Notre mémoire rend compte des résultats des recherches entreprises par la coalition pour mettre à jour les solutions alternatives de gestion des matières résiduelles.

995 Je tire un à-côté. Je vais l'exprimer en mes propres mots maintenant. C'est qu'il y a  
certains membres de l'exécutif qui ont consacré une énorme partie de leur temps personnel pour  
se présenter à des tables politiques à différents paliers, municipal, régional et régional Outaouais,  
plus grande région de l'Outaouais, donc municipalités, MRC et au niveau régional de l'Outaouais.  
Et en toute occasion, quand un citoyen se présente à ces paliers-là, il est toujours ou elle est  
1000 toujours confronté à des contraintes énormes, la pire contrainte étant la contrainte du cinq  
minutes.

Le cinq minutes, c'est ce qui est accordé aux gens quand ils se présentent normalement  
devant un conseil: «Posez votre question, écoutez la réponse», et une fois que c'est déterminé, la  
chance de dialogue n'est tout simplement pas là. Quand elle est là, elle est très limitée.

1005 Ce qui fait que les efforts consentis par nos membres pour faire en sorte d'accroître les  
connaissances dans le domaine, de contribuer à accroître les connaissances étaient souvent...  
en tout cas, on nous laissait souvent comprendre... on dirait qu'on achalait les gens plutôt que de  
les aider. Puis pourtant, on avait clairement mentionné que notre démarche était dans l'esprit de  
1010 contribuer à une prise de décision informée à une solution viable.

Notre mémoire rend compte des résultats des recherches entreprises par la coalition pour  
mettre à jour les solutions. Il fait référence aux conclusions du comité technique mandaté par la  
Table des préfets de la région de l'Outaouais, ça a été mentionné par le préfet de la MRC Vallée-  
1015 de-la-Gatineau, monsieur Pierre Rondeau, et également aux conclusions de la région de l'Estrie,  
document DB53 sur le site Web du BAPE. Toutes leurs conclusions reposent sur des critères  
d'évaluation permettant de classer les options par ordre de priorité. Il est intéressant de noter que  
les deux régions de l'Outaouais et de l'Estrie arrivent à des conclusions essentiellement  
semblables.

1020 Je vais revenir sur ce point-là dans quelques minutes, mais la notion de critères  
d'évaluation en est une qui, pour nous, est devenue très importante.

1025 Nous avons essayé d'aborder la question sous plusieurs angles. C'est pourquoi nous  
nous sommes aussi posé la question suivante : serait-il possible d'ouvrir un LET à Danford Lake  
pour répondre uniquement aux besoins de la MRC du Pontiac? La réponse nous a été donnée  
plusieurs fois ici cette semaine, et je pense que ça se résume comme ceci: «Ce ne serait  
probablement pas économiquement viable.»

1030 Nous avons donc joint à notre mémoire, à l'annexe C, un document intitulé *Landfill  
Economics* par un monsieur Daniel P. Duffy, un universitaire. Et l'auteur conclut... au fait, je vais  
laisser de côté celui-là, je vais faire un à-côté ici.

Le document a été pondu et nous offre et vous offre et offre à quiconque veut le regarder

1035 une méthodologie, une formule pour essayer de déterminer à quel point est-ce qu'un projet devient rentable ou pas. On ne veut pas oser prétendre qu'on sait mieux que l'entrepreneur lui-même si un projet est rentable ou non, mais quand la question est posée à des gens dans l'Outaouais «est-ce que c'est rentable», et que les gens n'ont pas cette réponse-là, ils ont au moins accès à un document qui puisse alimenter la réflexion.

1040 Nous considérons que la question est importante parce que l'origine et le type de déchets envisagés pour le mégadépotoir de Danford restent incertains pour un grand nombre d'entre nous, même après les auditions.

1045 Monsieur Rouleau a bien dit dans la première phase des auditions qu'il ne refuserait pas les déchets que la loi lui permettrait de recevoir et qu'il est prêt donc à accueillir les déchets comme les déchets de Cantley.

1050 La question que tout le monde se pose : quelle quantité proviendrait alors de l'extérieur de la région de l'Outaouais, y compris quelle quantité proviendrait de l'Ontario? Parce qu'à notre humble avis, on a entendu les discussions sur la quantité de déchets qui pouvaient être inclus dans le transport des camions du Québec en provenance de l'Ontario, en autant qu'il y avait un pourcentage du contenu qui était recyclable, ce n'est toujours pas clair dans notre esprit de quoi on parle. Est-ce qu'il y a vraiment eu surveillance? Et en bout de ligne, s'il y a une quantité de  
1055 déchets qui est transférée, quelle en est l'ampleur?

Quelle serait l'augmentation réelle du nombre de camions et d'où viendraient-ils? Cette question-là, à notre avis, n'a pas été également complètement répondue. On n'est encore pas entièrement clair là-dessus.

1060 Depuis l'apparition des premiers signes d'opposition à son projet, le promoteur a préféré agir en coulisse en se réunissant même à huis clos avec la MRC du Pontiac.

1065 J'ai moi-même personnellement demandé que soit inscrite dans le procès-verbal une objection à ces rencontres à huis clos, parce que je trouvais complètement injuste que moi et la coalition devions se présenter devant la MRC en public pour faire valoir nos revendications, alors que l'entrepreneur faisait affaire à huis clos.

1070 Et tout ce que ça a réussi à faire, c'est d'alimenter la méfiance des gens de la communauté encore plus. On s'est aperçu qu'après ces rencontres à huis clos, il y a des décisions qui étaient prises, qui semblaient fourcher dans une autre direction par rapport à ce qui nous avait été annoncé.

1075 L'entrepreneur n'a pas su mériter la confiance de la population. Ses affirmations ne correspondent pas à la réalité. La liste est longue. Vous en avez déjà entendu, je vais en mentionner quelques-uns seulement :

1080 Ce projet n'ira pas de l'avant sans l'appui de la population. Son LET ne recevrait pas des déchets de l'Ontario. C'est illégal de transférer des déchets de l'Ontario. «J'ai agi» pour le citer «avec transparence.» Question d'interprétation, mais je peux vous laisser croire que s'il y avait eu transparence, ça aurait été probablement plus dans l'ordre de ce que le maire de La Pêche a réussi à faire à l'intérieur de sa propre communauté.

1085 Le maire de La Pêche, si vous ne le savez pas, favorise la gazéification au plasma de façon très publique, parce que ça a paru dans les médias à maintes reprises. Il a fait la tournée de ces groupes, de ces associations. Il s'est présenté dans des restaurants pour parler à la population, qui est beaucoup plus grande que celle de Danford. Il a même écrit des articles de journaux sur toute la question.

1090 Quel contraste entre une approche telle que celle-là et celle qui a été vécue dans le village de Danford! Quand nous on pense à la transparence, c'est de cette façon-là qu'on pense à la transparence, pas dans le sens des huis clos et de travail en coulisse.

1095 Enfin, l'analyse du projet nous semble incomplète aussi dans certains aspects quand on mentionne qu'il n'y a pas d'embarcation sur la rivière Picanoc en amont du site protégé, la rivière est très peu fréquentée, l'impact du camionnage serait minime. Il y a des divergences très marquées d'opinion là-dessus. Puis on n'a jamais eu l'occasion, même si l'offre avait été faite aux conseils municipaux à maintes reprises qu'il y ait des rencontres publiques partagées, où les deux parties seraient présentes, où il y aurait une ambiance professionnelle et où les gens auraient la chance de discuter les pour et les contre du projet.

1105 Le maire d'Alleyne-et-Cawood a mentionné qu'il avait rencontré les membres de la coalition à deux reprises. Je tiens à faire le point que s'il les a rencontrés, c'est à la suite d'énormes pressions de notre part et que ces rencontres étaient non productives parce que les attitudes étaient très fermées.

1110 Les recommandations de la coalition. Voici quelles sont les recommandations. Un, le choix d'une ou de plusieurs méthodes de gestion régionale, régionale Outaouais, de matières résiduelles devrait se faire au palier régional de l'Outaouais. Ce choix doit respecter les conditions établies par le gouvernement provincial et se faire en fonction de critères qui protègent les intérêts sociaux, environnementaux et économiques.

1115 Dans le mémoire que je vous ai fait parvenir, à la page 3, je fais état de cinq conditions ou cinq critères plutôt. D'ailleurs, c'est les critères que je vous avais lus dans la première partie des auditions BAPE où on était appelés à signaler pourquoi on demandait des auditions. Et vous trouverez là-dedans des énoncés qui ont été mentionnés par une foule de personnes ici aujourd'hui, comme par exemple...

1120 Je vais les lire en anglais parce qu'ils sont en anglais. Je n'ai pas le réflexe, j'ai la fatigue  
présentement, je n'ai pas le réflexe de traduire en cours de route.

(TRADUCTION)

1125 1. Causer le moins de risque possible à la société et moins d'impacts négatifs à  
l'environnement.

2. Donc, les options aussi doivent considérer les déchets comme étant une ressource  
utile et qui a une valeur plutôt qu'un problème qui doit être caché dans un endroit éloigné.

1130 3. Résulter dans le traitement de déchets plus près d'où ils sont produits afin de minimiser  
les gaz à effet de serre, qui sont nocifs et qui résultent des distances de transport excessif, pour  
maximiser la sécurité des routes et de minimiser aussi les nuisances routières et des coûts  
d'entretien.

1135 4. Être acceptables socialement.

5. Rentables économiquement.

(FIN TRADUCTION)

1140 Il est vrai que les MRC de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau ont tardé à se concerter,  
pour des raisons que la représentante du CREDDO a abordées lors de sa présentation, mais il est  
très clair qu'elles ont maintenant pris conscience d'agir ensemble pour régler le dossier.

1145 Et je dois dire qu'ils ne partent pas nécessairement au point zéro, parce que le travail du  
comité technique mandaté par la Table des préfets a déjà accompli un bon travail de base qui  
pourra être utile à cette concertation au niveau de la Ville de Gatineau et les MRC de l'Outaouais.

1150 À cause de ce retard pris dans la concertation, elles doivent maintenant envisager une  
mesure transitoire, et j'espère à court terme. De l'avis de la coalition, l'approbation d'un nouveau  
LET ne devrait pas figurer parmi les mesures à court terme.

1155 On a entendu un peu plus tôt cette semaine que, même si les distances à parcourir sont  
un peu plus longues, que le site de Lachute est prêt à consentir l'accès aux MRC de l'Outaouais à  
un prix égal pour toutes les composantes de l'Outaouais et que, à mon sens, plutôt que d'ouvrir  
un nouveau LET, il serait plus justifiable, dans l'attente d'une nouvelle alternative à court terme,  
qu'on fasse usage d'un LET existant.

La coalition appuie la concertation régionale et encourage le gouvernement provincial à  
accorder un dernier délai qui permettrait d'évaluer les alternatives à l'enfouissement. Il devrait

1160 s'agir d'un dernier délai, ne prévoyant pas de nouveau report, et l'une des conditions serait un  
protocole de suivi étroit des progrès réalisés. Une autre condition serait l'inclusion de  
représentants de la population pour légitimer le processus. Il est essentiel que les niveaux  
politiques et administratifs fassent preuve d'une totale transparence.

1165 Dans l'éventualité où ce délai ne serait pas consenti par la ministre, la coalition  
recommande l'approbation d'un projet pilote permettant la mise en place d'une solution répondant  
le mieux aux critères retenus. C'est ce que vient de faire le gouvernement ontarien avec le projet  
Plasco à Ottawa.

1170 La coalition ne comprend toujours pas pourquoi le promoteur du projet n'a pas dès le début  
consulté les autres acteurs de la région dans ce dossier. S'il l'avait fait, il aurait pu exercer un  
meilleur choix et éviter de si profondes divisions au sein de la communauté. Les divergences  
d'opinion rendent toute prise de décision difficile. Il existe pourtant de bons moyens pour y faire  
face. Le processus du BAPE en est la preuve bien vivante. Sauf qu'ici, le processus du BAPE  
1175 malheureusement arrive deux ans après le fait.

Je ne dis pas qu'il devrait avoir des audiences publiques exactement comme elles ont été  
orchestrées pour cette situation-ci, mais vous avez dans votre comportement, vous avez dans  
vos bagages des techniques que les municipalités ne possèdent pas. Elles sont mal munies pour  
1180 faire face à des situations aussi graves que celles qu'ont vécu les gens de la municipalité.

Je ne les accuse pas parce que ces gens-là, à mon avis, devraient faire du mieux qu'ils  
peuvent avec les connaissances qu'ils possèdent. Mais la province a un rôle à jouer dans les  
situations où on peut dégager dès le départ des possibilités de conflit et d'intervenir avec des  
moyens qui peuvent s'inspirer de votre façon d'agir ici au BAPE.

1185 Tous se sentent respectés cette semaine et dans la première partie du BAPE, chacun  
pouvant s'exprimer et entendre les autres points de vue. Et je vous dirais que les personnes qui se  
sentaient intimidées à vouloir venir faire une présentation, se sont senties capables de le faire parce  
que l'émotion n'y était pas, c'est-à-dire l'émotion était dans leur texte, mais la peur de représailles,  
1190 la peur de réaction émotionnelle des personnes de l'autre côté de la table était absente et permettait un  
meilleur dialogue.

Dans le dossier actuel, au premier signe de questionnement, le promoteur a choisi  
d'opérer en coulisse, invitant les gens à poser leurs questions par écrit dans une municipalité où  
1195 plusieurs trouvent cela très intimidant, tenant ces rares rencontres à des moments moins propices  
à la présence d'une bonne participation des gens touchés par son projet.

Il y a une différence d'opinion ici, je pense, qui également a ressorti beaucoup durant la  
semaine, c'est celle de qui considérer comme étant les personnes impliquées. Et au niveau  
1200 municipal par rapport à ce projet-là, je peux vous dire que la communauté des habitants

saisonniers se sont sentis clairement écartés du processus. Et pourtant, en nombre, ils représentent la plus grande partie de la population.

1205 Ne demandez pas d'avoir une plus grande parole que les gens de la place, les gens de la place ont pu s'exprimer eux aussi, mais c'était définitivement un processus qui requérait une consultation des gens impliqués, qu'ils soient saisonniers ou pas. Et à mon sens, c'est impardonnable, parce qu'une approche semblable à celle qui a été entreprise a créé de profondes divisions dans la communauté.

1210 Le promoteur n'a pas gagné la confiance de la majorité de la population tant à Alleyn-et-Cawood que dans les villages situés le long des routes 105 et 301. Il y a quelque chose de pervers dans ce projet ici, qu'on le situe à la limite de la MRC du Pontiac et qu'on s'assure que le transport vienne dans la MRC avoisinante, à travers des villages qui longent la route 105 et 301, et qu'on n'ait pas la décence de les impliquer au niveau de la consultation.

1215 C'est pourquoi nous recommandons qu'une offre soit faite à la communauté d'Alleyn-et-Cawood d'une intervention professionnelle pour aider les gens à se réconcilier.

1220 C'est notre avis, au niveau de la coalition, que les divisions sont beaucoup trop profondes pour qu'elles puissent se régler de leur propre chef. Peut-être si on a l'intention de laisser aller les choses, la situation ne se réglera pas pour une très grande période de temps, à mon sens.

1225 D'ailleurs, comme signe de ça, vous pouvez constater durant la semaine... et là, je maintiens un respect pour les personnes qui favorisent le projet. Mais notre expérience, quand on les invitait à discuter du projet, on était écartés en disant: «Bien non, vous exagérez puis vous ne comprenez pas.» Les gens ne se présentent pas. Ils n'ont pas entendu les témoignages. La plupart des gens qui appuient le projet quittent après qu'ils ont fait leur déclaration et ne s'impliquent plus.

1230 Les tentatives de ramener les parties ensemble n'ont pas réussi. Ça va demander, à mon sens, une intervention professionnelle. Le financement de ça, je ne peux pas savoir combien ça peut coûter, mais l'harmonie sociale n'a pas de prix à mon sens. À un moment donné, il va falloir qu'à quelque part des argents soient consentis pour une telle intervention professionnelle.

1235 Parce qu'il existe maintenant une opposition publique grandissante au stockage des déchets. Et là, ce commentaire-là ne s'adresse pas uniquement aux gens qui se sont présentés devant vous cette semaine. Il n'y a pas une semaine qui ne se passe pas dans notre région ici où il n'y a pas des articles à propos de la gestion des matières résiduelles.

1240 Il est évident, quand on entend parler des sondages qui sont effectués à l'extérieur de



notre région et quand on voit quel genre de réaction le maire de La Pêche a eue quand il s'est présenté devant ses citoyens, et également quand, nous, on s'est présentés en réunion publique pour expliquer les informations qu'on avait su cueillir, que le réflexe est presque automatique. Les critères que je vous ai mentionnés tantôt ne sortent pas du vide, ils proviennent des nombreuses rencontres qu'on a eues avec les personnes qui abondent dans le sens des critères qui ont été mentionnés.

Nous recommandons le rejet de la présente demande d'établissement d'un LET à Danford Lake et la poursuite du moratoire sur l'établissement et l'agrandissement de sites d'enfouissement. Les déchets ultimes ont une valeur énergétique et il serait inconsidéré de ne pas tenir compte de cet avantage tant environnemental qu'économique. Nous invitons le gouvernement du Québec à se détourner de l'enfouissement et à faire un virage vers la valorisation énergétique des déchets en encourageant l'innovation dans ce secteur.

D'ailleurs, il y a une personne qui s'est présentée et qui a présenté des chiffres au niveau des sommes consenties au niveau fédéral et au niveau provincial pour des projets d'innovation. Au fait, le fédéral a mentionné des sommes assez importantes au niveau de l'innovation pour faire face aux questions environnementales.

Je pense qu'il y a des éléments là-dedans qui doivent être épluchés par cette table de concertation dans la région de l'Outaouais.

C'est trop facile, c'est plus facile, comme l'ont fait plusieurs maires de la MRC du Pontiac, de simplement baisser les bras et dire que ça coûte simplement trop cher. Mais à son sens, une déclaration comme celle-là est le résultat... en tout cas, à mon sens, ne fait pas preuve d'une recherche assez approfondie.

Nous avons une opportunité incroyable devant nous d'effectuer ce virage vers les nouvelles technologies. Et si ces nouvelles technologies ne sont pas immédiatement à 100 % prêtes, ce n'est pas à mon avis une raison pour les écarter. Plutôt, à mon sens, c'est une opportunité de mobilisation.

La question posée tantôt par rapport à la gazéification au plasma, vous avez demandé, monsieur Labrie, quelles étaient les sommes allouées par Hydro-Québec pour de l'énergie – ce n'est pas exactement ces paroles-là, mais c'était dans ce sens-là je pense que vous posiez – parce que c'est un facteur déterminant, important au niveau de la viabilité d'un projet comme celui-là. Ça, c'est un élément qui requiert une attention et qui peut inviter la mobilisation.

Parce que ce n'est pas là aujourd'hui ne veut pas dire que ça ne peut pas être négocié. Parce que ce n'est pas là aujourd'hui ne veut pas nécessairement dire que c'est impossible. Et je pense que ce serait irresponsable de simplement se résumer à: «Non, ce n'est pas là

maintenant; donc, ce n'est pas possible.» Il faut faire plus d'effort que ça.

1285 Enfin, je tiens, au nom des milliers de membres de la coalition, à vous dire combien nous apprécions, un, l'occasion de présenter publiquement les résultats de nos recherches et de nos réflexions et, deux, le grand professionnalisme et la rigueur intellectuelle de l'équipe du BAPE, toute l'équipe au complet.

1290 J'en profite également pour remercier ici les très nombreux bénévoles et leur dévouement et de l'immense travail accompli ces deux dernières années. Ils ont démontré leur professionnalisme et leur intérêt sincère à proposer une solution moderne à la gestion des matières résiduelles.

1295 Une des personnes qui a fait une présentation a fait référence au phénomène *pas dans ma cour*, *NIMBY* en anglais. Je peux avec grande fierté vous dire que, après qu'on ait eu découvert que la question du référendum n'allait pas se produire, on s'est vite tournés comme on se devait de le faire professionnellement sur des efforts de recherche, parce qu'elle n'existait pas, des efforts de recherche d'alternatives.

1300 Et vous avez eu dans vos documents un argumentaire que nous avons présenté à la Table des préfets... pas à la Table des préfets, plutôt à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, qui comprend la Ville de Gatineau, les préfets et certains représentants clés de ministères clés. Et dans l'argumentaire, on a fait ressortir les résultats de notre analyse non seulement pour la gazéification mais également pour l'incinération moderne et pour d'autres  
1305 façons de gérer les matières résiduelles.

Je pense qu'on a réussi à aider un mouvement vers la concertation et je pense aussi qu'on a augmenté le savoir dans la grande région de l'Outaouais par rapport aux alternatives et on a obligé, malheureusement par le truchement d'un BAPE, mais heureusement aussi parce que ça  
1310 nous a permis de vraiment étaler ce qu'on avait trouvé afin que chacun puisse en tenir compte.

Et je peux vous dire aussi que la coalition ne se terminera pas avec la présentation de ce mémoire, que nous entendons continuer à participer avec les niveaux politiques au palier où ce sera jugé approprié pour faire en sorte qu'on puisse aider au niveau de la solution.

1315 Si vous entendez parler beaucoup de gazéification au plasma plutôt que des autres technologies, c'est parce que somme toute, après notre analyse, mais c'est notre analyse seulement, c'est qu'on a à notre avis considéré que c'était la meilleure alternative en se basant sur les critères qu'on avait établis.

1320 Je pense que je vais arrêter là et je serai prêt à répondre à vos questions, mais je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1325

Merci. Je voudrais vous dire d'abord qu'on a été heureux de travailler avec vous toute la semaine, tous les gens, qu'ils soient pour ou contre, mais surtout qui recherchent une solution et qui prennent le temps d'écouter les uns et les autres.

1330

J'aimerais vous dire que le gouvernement a offert aux MRC dans le cas de l'implantation des éoliennes dernièrement un support du Bureau d'audiences publiques. Ils reconnaissent que, dans le domaine de la gestion du territoire, c'était les MRC qui ont la responsabilité de le faire et ils leur offraient le support du Bureau d'audiences publiques pour les aider dans leur approche de consultation.

1335

Il y a eu quatre MRC au Québec qui ont demandé le support du BAPE pour les aider à consulter. C'est-à-dire que c'est la MRC qui a la responsabilité. Mais pour s'assurer que ça se fait dans les règles d'éthique, ça se fait dans le respect de tous et qu'il n'y ait pas justement une agressivité, c'est dans ce sens-là que le gouvernement a offert aux MRC le support pour les aider à faire une consultation.

1340

Alors, je veux juste vous dire ça. C'est une information que je vous dis.

**M. ALAIN CARRIÈRE :**

1345

C'est une information importante pour nous.

**LA PRÉSIDENTE :**

1350

C'est dans le cas des éoliennes, mais...

**M. ALAIN CARRIÈRE :**

1355

Si on pouvait peut-être avoir la référence ou l'accès au site, s'il y a un site en question, ce serait grandement apprécié.

**LA PRÉSIDENTE :**

1360

C'est sur le site du BAPE.

**M. ALAIN CARRIÈRE :**

Du BAPE, d'accord, merci.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

On comprend que vous êtes ouverts à étudier différentes options?

1370 **M. ALAIN CARRIÈRE :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1375 Vous n'avez pas arrêté une technologie, mais que vous souhaitiez qu'il y ait une approche régionale.

**M. ALAIN CARRIÈRE :**

1380 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1385 Puis que ça pourrait être une approche mixte, ça pourrait être différentes formes cette solution?

**M. ALAIN CARRIÈRE :**

1390 Oui, ça pourrait être une approche mixte, on n'est pas nécessairement fermés à ça, en autant que les critères qui ont été... mais là, il faudrait que les critères soient acceptés par la table de concertation, mais que l'évaluation des technologies, qu'il y a des alternatives. Puis s'il y a un mélange d'alternatives dans la région, il faudrait qu'elles répondent au moins aux critères qu'on a établis.

1395 Parce que je pense ces critères-là, on les a établis et c'est des critères qui normalement ne devraient pas susciter un grand conflit. Au fait, ça devrait donner une base au niveau de la collaboration. Et puis ces critères-là, à notre sens, permettraient de faire en sorte qu'on adopte des alternatives qui vont dans le sens du virage, qui ne nous tiennent pas pris dans le passé.

1400 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

1405 Comment s'assurer que la démarche régionale aboutisse dans les délais raisonnables à une solution à long terme et puis qu'on ne se retrouve pas encore au bout de cinq ans, parce que la Table des préfets, selon le directeur général qui s'est présenté l'autre jour, que cette solution-là à long terme... au fait, un délai supplémentaire pourrait être demandé, qu'est-ce qui nous assure que ce n'est pas encore d'étirer les délais et qu'on ne vas pas retomber dans les

lenteurs du passé, pour qu'on prenne une décision régionale dans des délais raisonnables?

**M. ALAIN CARRIÈRE :**

1410

Je vais vous donner ma réponse en tant que ex-gestionnaire au niveau d'une fonction publique. On a des fois des employés qui ont besoin d'être moins suivis que d'autres, à qui on peut confier des responsabilités en pleine connaissance de leurs capacités, de les laisser aller et s'attendre d'avoir un bon produit. Mais par contre, il y a des fois d'autres employés qui ont besoin

1415

d'un peu plus d'appui et je dirais un peu plus de suivi.

Si la ministre accordait une extension, un délai additionnel à la MRC de l'Outaouais, j'oserais croire que, vu l'expérience vécue avec la région, qu'elle ferait en sorte de mettre en place un suivi qui lui permettra de dégager s'il commence à avoir une possibilité d'un autre recul, et de commencer à tourner la vis quand c'est nécessaire de le faire. C'est une façon.

1420

Mais l'autre aussi, c'est de s'assurer, pour pas qu'il y ait des situations comme celle dans laquelle on se retrouve présentement, que deux ans après le départ d'un projet, il y a un BAPE.

1425

Et je pense que la meilleure façon d'éviter ça, c'est d'impliquer au niveau de la table de décisions certains représentants de la société qu'on jugera aptes à faire le meilleur travail par rapport à ça. Je peux vous dire que se présenter devant un groupe de personnes politiques qui possèdent énormément de pouvoir, mais qui nous accordent que cinq minutes d'intervention au mois et des fois aux deux mois, ce n'est pas suffisant.

1430

Et je pense aussi que si vous avez des craintes par rapport à des réactions de personnes qui ne sont pas ici par rapport à l'implantation d'autres alternatives, je vous dirais, selon l'expérience que j'ai vécue, que quand j'aborde la population avec l'ensemble des critères et qu'on a un débat ouvert, ça ne se termine pas en situation de conflit.

1435

Il y a un terme qui a été utilisé tantôt par une des personnes qui a présenté: «It's a nobrainer.» Quand on regarde les possibilités, on les applique contre des critères qui sont jugés appropriés, ça enlève beaucoup de possibilité de retard, à mon sens, dans la prise de décision.

1440

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Si une solution régionale, on entrevoit qu'elle va se présenter à court terme, est-ce que la prolongation ou le retard de la fermeture des dépôts en tranchée aurait sa raison d'être, à votre avis?

1445

**M. ALAIN CARRIÈRE :**

La table de concertation devrait étudier ça. Personnellement, je n'opterai pas dans ce

1450 sens-là. Moi, j'opterais plutôt dans le sens que j'ai mentionné tantôt. Il y a déjà un entrepreneur existant qui opère, qui a fait une offre à la grande région de l'Outaouais, qui à mon sens est raisonnable, et ça devrait servir de solution à court terme.

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

1455 Je n'ai pas d'autres questions. Merci, monsieur Carrière.

**M. ALAIN CARRIÈRE :**

1460 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Jason Knight.

1465 **M. JASON KNIGHT :**

Mon nom est Jason Knight. Je suis résidant permanent à Danford Lake.

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

1470

**Début de la phrase à la page 1: «Depuis trois années...»**

**Fin de la phrase à la même page 1: «... augmenter sur cette route?»**

1475 J'ai un article du bilan de 2007 qui dit que les deux routes les plus dangereuses, c'est la 105 et la 148. C'est un bilan fait en 2006.

L'INTERVENANT CONTINUE LA LECTURE DU MÉMOIRE

**LA PRÉSIDENTE :**

1480

Merci de votre témoignage et de votre courage.

**M. JASON KNIGHT :**

1485 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robert Wilson.

1490

**M. ROBERT WILSON :**

1495 (TRADUCTION) Bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire. Mon nom est Bob Wilson. Je suis né à Danford Lake. Les origines de ma famille remontent dans les années 1800. J'ai un chalet sur la Picanoc, quelques kilomètres du site proposé.

1500 J'aimerais vous parler au nom de la rivière Picanoc. La rivière est unique de plusieurs façons. C'est une petite rivière d'environ 50 kilomètres. Elle est unique parce qu'elle n'a jamais été polluée. Elle est unique parce qu'elle n'a jamais eu de ville le long de ses rives, c'est pourquoi elle a toujours été protégée contre la pollution.

1505 Elle est encore aussi inviolée qu'elle l'était il y a 62 ans, quand je suis allé pêcher là avec mon père il y a 62 ans. En tant qu'enfant, je voyais les merveilles qui existaient dans l'eau à ce moment-là et je le vois encore quand je partage ces merveilles avec mon petit-fils de 8 ans, Carter.

1510 Cette rivière est aussi unique parce qu'elle est à 100 kilomètres de la capitale nationale. Imaginez-vous aujourd'hui qu'il existe une rivière qui a été inviolée et que l'eau est encore tellement pure qu'on peut la boire et qu'elle est à une heure d'une capitale nationale.

La rivière est pleine de poissons, des brochets, des perchaudes et toutes sortes de poissons, et tous ces poissons se reproduisent de façon naturelle dans la rivière.

1515 Sur les rives, il y a des cerfs, des chevreuils, des ours, des loups et des castors et même des loutres. Et c'est la résidence de certains oiseaux qui sont protégés par les lois de l'environnement du Québec parce qu'ils sont en voie d'extinction. Il y a aussi les serpents noirs, qui est aussi une espèce protégée. C'est une énorme quantité de gros crapauds, des grenouilles qui font leur nid et qui chantent tout l'été, aussi des aigles à tête chauve, des huards et des oiseaux de toutes sortes.

1520 Il y a des insectes, il y a des libellules et des oeufs de crapauds sur le bord de la rive. Il y a même des tortues. Il y a des pins de 200 ans tout le long des rives de cette rivière. Il y a des eaux en cascade, il y a des parties qui sont calmes.

1525 Pierre et Margaret Trudeau sont venus faire du canot sur la rivière par rapport à toutes ces images que je vous ai données. J'étais dans mon chalet quand je les ai vu passer. Et ça, c'est dans la Municipalité de Pontiac. On n'a même pas besoin des milliers de milles pour trouver une chose aussi merveilleuse, et c'est tout à fait inviolé, intouché, encore à l'état pur.

1530 Et maintenant, on veut mettre un mégadépotoir avec 250 000 tonnes de déchets qui nous a été proposé pour le bâtir sur les rives de cette rivière, près des terres humides, où il y a des ruisseaux qui entrent justement dans la rivière Picanoc.

1535 J'aimerais vous dire une expérience environnementale que moi j'ai eue pendant que je venais ici durant les années 60.

1540 Je suis arrêté à Val-d'Or, Val-d'or est dans le nord du Québec, en Abitibi, comme vous le savez, et il y avait un bureau d'information, un bureau de tourisme qui parlait d'un lac qui était près de la ville. Je suis alors allé leur demander comment est la pêche dans ce lac. Elle m'a répondu: «Ah! non, non, pas ici. Il n'y a pas de poissons dans ce lac. On ne peut même pas nager dans ce lac. C'est tellement pollué des mines, des résidus, que même les hydravions ne peuvent même pas se poser sur le lac. L'eau est tellement acide, que ça va faire des trous même dans le métal des hydravions. Le lac est complètement mort.» C'était un choc pour moi d'entendre que ce merveilleux lac en apparence était complètement mort. C'était un désastre  
1545 environnemental.

1550 Si le site proposé devait être approuvé et qu'une montagne de 8 millions de tonnes de déchets qui serait là pour des générations et des générations, ce serait la même chose pour la Picanoc, elle serait morte. Et avec tout le lixiviat qui cause des déficiences ou même des malformations à la naissance, tout ça contaminerait la Picanoc pour nous causer tous ces problèmes.

1555 Il n'y aurait plus de poissons, plus d'oiseaux, plus d'hérons bleus, plus d'aigles et plus de huards, parce qu'ils mangent le poisson. Donc, sans poisson aussi, plus de tortues, n'importe quelle sorte de tortue, plus de serpents, plus de castors, plus de loutres, plus même de visons.

1560 Mesdames et messieurs de la commission, la décision que vous allez prendre pour ce projet va affecter pour toujours le projet qui va endommager toute cette région. Pensez aux impacts, aux conséquences d'une rivière morte sur l'avenir des pourvoiries, des gens qui ont bâti leur entreprise reliée à tout cet aspect récréatif. Et imaginez combien c'est important pour la rivière Picanoc, comment ce serait pour l'avenir, alors qu'on veut faire sortir nos jeunes de devant les ordinateurs pour venir dans la campagne, comment cet endroit inviolé, comment il serait pour les générations futurs.

1565 Pensez aux citoyens de Danford Lake qui seraient obligés d'endurer les impacts, les conséquences de bruit de 122 camions additionnels qui passent à travers le village à tous les jours, pas sur 24 heures, des camions lourds à toutes les cinq ou six minutes pendant les prochaines trente années. Pour certaines personnes, c'est le restant de leur vie.

1570 Pensez aux aînés de la communauté de Danford Lake. C'est quinze minutes de marche pour aller au magasin. Ces aînés devraient endurer au moins deux camions-remorques qui vont passer pendant... qui les pousseraient de côté, les couvriraient de poussière et même de neige mouillée ou de saleté de la route, alors qu'ils sont en train de marcher pour aller



s'approvisionner. Ils ne conduisent plus, vous voyez?

1575

Bill et Eda Rogan qui vivent aux confins de Danford Lake, comment ce sera pour eux avec tous ces camions qui doivent justement changer de vitesse pour accélérer pour monter la côte? Et Howard Hayes, par exemple, son fils est paralysé à cause d'un accident sur la 105. Pensez à ce scénario possible.

1580

Justin Trudeau vient de gagner une élection pour son comté. Il veut déménager à Ottawa. Justin a dit à Sophie: «Il y a cette merveilleuse rivière dans la Gatineau qui s'appelle la Picanoc et c'est à une heure de la ville. Mon père et ma mère faisaient du canot sur la Picanoc. Je me souviens que mon père m'a dit combien c'était unique à cet endroit-là. Quand je déménagerai à Ottawa avec toi, nous irons faire du canot sur cette rivière.»

1585

Et maintenant, le jour est arrivé et Justin et Sophie, ils font du canot sur la rivière, et dans la distance, ils entendent le bruit de moteur diesel. Et quand ils arrivent à l'embouchure du petit ruisseau, ils voient une montagne de déchets au beau milieu d'un endroit enchanteur et champêtre.

1590

Et je peux vous assurer que j'ai fait du canot sur la Picanoc et, contrairement à ce que LDC dit, ce sera visible de la rivière. Tout ce qu'ils verront, c'est une montagne de déchets avec des goélands qui survolent et des bulldozers qui font tout leur vacarme et qui laissent tout ce bruit derrière eux. Il lèverait ses bras en l'air et dirait à Sophie: «Comment est-ce que ça a pu survenir une chose pareille? Qui est-ce qui a pris une telle décision? Comment ont-ils pu approuver une telle chose? Comment est-ce que ça a pu arriver une chose pareille?»

1595

Alors, pensez aux décisions que vous allez prendre, une décision qui va bien au-delà si le site rencontre vraiment les prérequis ou les critères.

1600

Une décision qui va assurer que cette source de pollution fait par les hommes, pour s'assurer qu'elle ne soit pas faite sur les rives de la rivière Picanoc, et pour que les tortues, pour leur donner la chance de survivre alors qu'elle est en voie de disparaître.

1605

Alors, le souhait de la population, qu'ils soient là en saison ou en permanence, et qui n'ont pas eu le droit d'avoir un référendum sur ce projet. Une décision qui reflète les préoccupations de plus de 4 000 personnes qui ont signé la pétition contre le site proposé.

1610

Une décision qui, selon les descendants de Gilles Pelletier, vont continuer à boire l'eau de la Picanoc pendant des années à venir.

Une décision où mon petit-fils Carter et ses enfants vont pouvoir continuer de s'émerveiller des merveilles qui existent sur la Picanoc comme moi je l'ai fait depuis 63 ans.

1615

Une décision où les enfants de Pierre Trudeau ou ses petits-enfants vont pouvoir encore faire l'expérience de cette rivière, une rivière merveilleuse et enchantée.

1620 Alors, vous êtes notre lien à la décision finale. Vous êtes le lien entre ceux qui prennent les décisions, notre voix, et le futur de cet endroit enchanteur est entre vos mains. Donc, cette décision repose sur vos épaules. Décidez de façon juste et ce projet ne devrait pas être approuvé. Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1625 Alors, merci de votre témoignage. Nous n'avons pas de questions. Merci. Votre témoignage était très clair.

1630 Alors, je demande au secrétariat s'il y a d'autres inscriptions? Alors, il n'y a pas d'autres inscriptions pour ce soir. Nous sommes à la rectification. Madame Michèle Borchers.

**Mme MICHÈLE BORCHERS :**

1635 Bonsoir madame, cher monsieur. Je voudrais savoir d'abord, est-ce que je suis limitée à une correction ou est-ce que je peux donner deux corrections?

**LA PRÉSIDENTE :**

1640 Oui, vous pouvez donner le nombre de corrections que vous voulez, sauf que ça doit être vraiment factuel.

**Mme MICHÈLE BORCHERS :**

1645 Ah! oui, c'est très court et factuel. La première, c'est au sujet de l'Association du Mont O'Brien. Je voudrais peut-être non pas tant rectifier ce qui a été dit, que peut-être modifier ou apporter une addition à l'information.

1650 Si l'Association du Mont O'Brien n'a effectivement malheureusement pas obtenu le statut d'aire protégée qu'elle avait demandé, nous avons tout de même l'intention de refaire la démarche dans les années qui viennent, mais elle est quand même parvenue à obtenir le statut de site floristique pour le mont O'Brien lui-même à cause notamment de plantes très rares qui s'y trouvent et qui ont été découvertes par l'organisme Flora Québécoise au cours de l'année. Je pense que c'est une information importante à avoir.

1655 Donc, la région du mont O'Brien elle-même n'a pas le statut d'aire protégée actuellement, mais le mont lui-même va devenir, probablement à la fin de l'été, on nous a dit

probablement au début de l'automne qu'il obtiendrait le statut de site floristique.

1660 Et puis l'information, la deuxième rectification que je voulais faire, c'est au sujet d'une  
information que j'ai donnée. Je me suis un petit peu trompée dans mes chiffres. C'était au sujet  
de, vous savez, cette fameuse question de la proportion de matières recyclables et de la  
proportion de matières résiduelles régulières qui pourraient se trouver dans un camion provenant  
de l'extérieur du Québec. On en a longuement discuté et je vous avais dit que, en fait, il était  
1665 légal au Québec d'importer des matières résiduelles à condition que le camion qui les transporte  
contienne au moins 50 % de matières recyclables.

En fait, après vérification, je suis désolée, il faut qu'il contienne un peu plus de 50 %.  
Donc, ce n'est pas seulement 50 %, ça peut être 50.1 %.

1670 Mais en tout cas, je tenais à faire la rectification, d'autant plus que monsieur Mbaraga est  
intervenu après moi pour dire qu'il ne savait pas d'où je tenais l'information. Donc, je vous la  
donne ce soir, je l'ai obtenue du directeur régional du ministère de l'Environnement, monsieur  
Marc Dubreuil. Et ça nous a été confirmé plus tard par quelqu'un de Québec. Et j'ai donné  
l'information à monsieur Mbaraga.

1675 Voilà, c'est tout, je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1680 Alors, merci beaucoup. Il n'y a pas d'autres rectifications. Merci. Alors, bonne fin de  
soirée, reposez-vous bien. On reprend demain à 9 h.

\*\*\*\*\*

1685 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office  
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1690 \_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**